

DIPLOME D'ETAT MONITEUR EDUCATEUR

Dispenses et allègements

Vous possédez un diplôme, titre professionnel, certificat, brevet en lien avec le secteur social, médico-social, sanitaire ou de l'animation ou vous avez acquis un ou plusieurs blocs de compétences en lien avec ceux-ci. Vous pouvez bénéficier de dispenses d'épreuves de certification et/ou d'allègements de formation, sous réserve de remplir les conditions requises ci-dessous.

Diplôme obtenu	Blocs à détenir	Dispense ou allègement au DEME	Etes-vous concerné ?
Diplôme d'Etat d'Aide-Soignante (DEAS) – 2021	Tous les blocs du DEAS	Allègement du bloc 1	
		Dispense du bloc 3	
Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (DEAP) – 2021	Tous les blocs du DEAP	Allègement du bloc 1	
		Dispense du bloc 3	
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) 2016	Tous les blocs du DEAES 2016	Allègement du bloc 1	
		Allègement du bloc 3	
Diplôme d'Etat d'Accompagnant Educatif et Social (DEAES) 2021	Bloc 1. 2 et 3	Allègement du bloc 1	
	Bloc 5	Dispense du bloc 3	
Diplôme d'Etat d'Assistant Familial (DEAF) 2024	Tous les blocs du DEAF	Allègement du bloc 2	
		Allègement du bloc 3	
Diplôme d'Etat de Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale	Bloc 1	Dispense bloc 1	
	Bloc 2	Allègement bloc 2	
	Bloc 3	Dispense bloc 3	
Bac PRO services aux personnes et animation dans les territoires (SAPAT)	Bloc 6	Allègement du bloc 3	
	Bloc 7 et bloc 8	Dispense du bloc 1	
Baccalauréat professionnel accompagnement soins et services à la personne	Bloc 1	Dispense du bloc 1	
	Bloc 3	Dispense du bloc 3	

Titre professionnel Médiateur social accès aux droits et services	Bloc 1	Dispense du bloc 3	
Titre professionnel Maître de maison en secteur social et médico-social	Tous les blocs du titre professionnel	Allègement du bloc 3	
Certificat professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport-mention « animateur d'activités et de vie quotidienne dans toute structure de loisirs et d'animation socioculturelle »	Bloc 2	Allègement bloc 1	
	Bloc 1	Allègement bloc 2	
	Bloc 3	Allègement bloc 3	
Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animateur » mention « animation socio-éducative ou culturelle	Bloc 4	Allègement bloc 1	
	Bloc 3	Allègement bloc 2	
	Bloc 1	Allègement bloc 3	

Comment utiliser ces informations ?

✓ Si vous possédez l'un de ces diplômes, titres, certificat et/ou brevet, vous pouvez demander une dispense et/ou un allègement auprès de l'IRTSCA.

✓ Un allègement signifie que les heures de formation théorique et pratique peuvent être **réduites**, mais que vous devez vous présenter aux épreuves certificatives du bloc.

✓ Si vous êtes concerné par une dispense, un allègement ou pensez l'être, vous devez solliciter par courriel madame Baquet, assistante chargée de la scolarité (virginie.baquet@irtsca.fr). Un **entretien de positionnement** avec la responsable de la formation vous sera alors proposé **avant votre entrée en formation**.

Si vous souhaitez bénéficier d'une réduction du volume horaire de la formation pratique, plusieurs situations s'ouvrent à vous :

- Vous êtes dispensé du bloc 1, vous pouvez réaliser 700 heures de formation pratique au lieu de 1050 heures
- Vous êtes dispensé du bloc 1 et 3, vous pouvez réaliser 700 heures de formation pratique au lieu de 1050 heures

- Vous êtes dispensé du bloc 3, vous pouvez réaliser 875 heures de formation au lieu de 1050 heures
- Vous êtes en poste de Moniteur Educateur, vous pouvez réaliser 525 heures de formation au lieu de 1050 heures.

✅ **L'entretien de positionnement** permet de réaliser une analyse de vos acquis de formation et de vos expériences professionnelles et personnelles. Pour ce faire, vous devrez obligatoirement vous munir de votre CV détaillé et actualisé ainsi que de l'ensemble de vos diplômes, titres, certificat, brevet et/ou vos attestations d'acquisition de blocs de compétences.

✅ A partir des éléments obtenus lors de l'entretien de positionnement, un parcours de formation individualisé sera formalisé et validé par la commission d'admission. Il vous sera alors proposé avant votre entrée en formation.